

FAÇADES

Dossier PC17507M0014

GAMME WEBER ET BROUTIN :

- Beige 009 - Brun clair 044 - Brun 012 - Cendre beige clair 203 - Ocre doré 304 - Beige ocre 010 - Doré clair 230
- Terre beige 212 - Ocre rompu 215 - Brun foncé 013 - Ocre 309 - Mordore 232

GAMME MAUER :

- Sable 85 - Beige orange 28 - Beige 77 - Ocre clair 69 - Gris pierre 86 - Ivoire 71 - Beige doux 24 - Champagne 51
- Beige ocre 50

GAMME PAREX-LAFARGE :

- Sable 0.10 - Beige rosé pâle 0.40 - Ocre clair 0.70 - Sable clair T.20 - Terre d'argile T.30 - Terre de sable T.50
- Terre beige T.70 - Beige T.80 - Terre rosée T.90

GAMME VPI :

- Gris beige 912 - Brun clair 70 - Beige naturel 1119 - Terre claire 69 - Beige sable 1033 - Sable clair 1203
- Beige tendre 1164 - Ton beige 1115 - Ton pierre 65 - Champagne 15

- Les menuiseries extérieures (croisées, portes et portes-fenêtres) seront traitées en bois apparent foncé ou peintes, les tons vifs et le blanc étant exclus. **Les baies coulissantes et les volets roulants seront traités en alu laqué non blanc.**

- Les portails de garage seront traités en bois apparent foncé ou peints, les tons vifs et le blanc étant exclus et ne comporteront pas de hublots.

2. CLOTURES

- Les haies végétales seront constituées d'essences locales et variées. Les coffrets destinés au branchement et au comptage des divers fluides, devront être intégrés aux clôtures ou aux murs de façades et non pas disposés en applique ou isolément.

SAINT-ÉTIENNE, le 18/06/2007
L'architecte des Bâtiments de France


PHILIPPE GONZALES

En application de l'article R. 421-38-4 du code de l'urbanisme, en cas de désaccord avec l'avis émis par l'architecte des bâtiments de France, le maire ou l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire peut saisir, dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent avis, le préfet de région par lettre recommandée avec accusé de réception.